



RÈGLEMENT NUMÉRO 07-2015 RELATIF À LA RÉMUNÉRATION DES ÉLUS

AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR

PRENEZ AVIS QUE :

Le *Règlement numéro 07-2015 relatif à la rémunération des élus*, a franchi les étapes suivantes :

Avis de motion :	3 septembre 2015
Adoption du projet de règlement :	3 novembre 2015
Avis public "aux endroits prévus au code municipal"	4 novembre 2015
Avis public sur le site web de la Municipalité	4 novembre 2015
Avis public "journal de Saint-Barnabé-Sud"	
Édition de décembre, remis le 2 décembre	2 décembre 2015
Adoption du règlement :	1 décembre 2015
Avis public d'adoption du règlement :	3 décembre 2015

Ce règlement entre en vigueur le jour de la présente publication et toute personne intéressée peut en obtenir une copie en s'adressant au bureau municipal, au 165, rang Michaudville, à Saint-Barnabé-Sud.

Donné à Saint-Barnabé-Sud, ce 3 décembre 2015.

Sylvie Gosselin, MBA
Directrice générale et secrétaire-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Sylvie Gosselin, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité de Saint-Barnabé-Sud, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis public ci-dessus conformément à la loi, par affichage, le 8 octobre 2015.

En foi de quoi, je délivre ce certificat ce 3 décembre 2015.

Sylvie Gosselin, MBA
Directrice générale et secrétaire-trésorière

Affichage
- Bureau municipal : 165 rang Michaudville, Saint-Barnabé-Sud
- Salle municipale : 461 rang Saint-Amable, Saint-Barnabé-Sud
- Journal municipal
- Site internet